

Nombre de conseillers

Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents : 12

**Séance du 14 avril 2010**

sous la présidence de Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire

\*\*\*

Etaient présents :

Monsieur SPENLEHAUER Hugues, Maire, Monsieur ZIRGEL Jean-Jacques, Monsieur KLEINDIENST Alain, adjoints, Madame ECKERT Arlette, Monsieur SCHEIDECKER Philippe, Madame OSTER Fanny, Monsieur WALTSBURGER Dominique, Monsieur BURGHART Jean-Claude, Monsieur BERGER Olivier, Monsieur LEIB Gilbert, Monsieur WURTZ Christian et Madame SIEGLER Marie-France, conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur Hervé FRANTZ à Monsieur Alain KLEINDIENST  
Madame Eve FONNE à Madame Arlette ECKERT  
Monsieur HERRSCHER Jean-Michel à Monsieur SPENLEHAUER Hugues

Secrétaire de séance :

Madame Martine OTTERMANN, Secrétaire de Mairie

**POINT N°1**

**Approbation du compte rendu de la séance du 9 février 2010**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu est adopté avec **14 voix POUR et 1 ABSTENTION**.

**POINT N°2**

**Compte administratif 2009 – M 14**

Présentation de l'exécution budgétaire de l'exercice 2009.

	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2009	Résultat 2008	Résultat de clôture
Fonctionnement	471 952.93	600 406.55	128 453.62	360 636.00	489 089.62
Investissement	267 282.47	195 632.89	- 71 649.58	- 177 209.27	- 248 858.85
Totaux	739 235.40	796 039.44	56 804.04	183 426.73	240 230.77

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la parole à Monsieur Jean-Jacques ZIRGEL, 2<sup>e</sup> adjoint.

Après délibération, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2009.

**POINT N° 3**

**Compte de gestion 2009 – M14**

Le compte de gestion 2009 établi par le receveur est conforme au compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**, approuve le compte de gestion 2009 établi par le receveur.

#### **POINT N°4**

#### **Affectation du résultat 2009 – M14**

En application de l'instruction comptable M14 relative à la comptabilité des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice par la Commune.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 s'élève à 489 089.62 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 :

- au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) à hauteur de 248 858.85 €,
- au compte 002 (Solde d'exécution reporté) à hauteur de 240 230.77 €.

Après délibération, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal approuve les affectations proposées.

#### **POINT N° 5**

#### **Compte administratif 2009 – M49**

Présentation de l'exécution budgétaire « service eau » de l'exercice 2009.

	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2009	Résultat 2008	Résultat de clôture
Fonctionnement	77 149.55	118 281.25	41 131.70	94 025.73	135 157.43
Investissement	107 280.18	26 000.00	- 81 280.18	4 414.96	- 76 865.22
Totaux	184 429.73	144 281.25	- 40 148.48	98 440.69	58 292.21

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la parole à Monsieur Jean-Jacques ZIRGEL, 2<sup>e</sup> adjoint.

Après délibération, , à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2009 du « service eau ».

#### **POINT N° 6**

#### **Compte de gestion 2009 – M49**

Le compte de gestion 2009 du « service eau » établi par le receveur est conforme au compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**, approuve le compte de gestion 2009 établi par le receveur.

#### **POINT N° 7**

#### **Affectation du résultat 2009 – M49**

En application de l'instruction comptable M14 relative à la comptabilité des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice par le « service eau » de la Commune.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 s'élève à 135 157.43 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 :

- au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) à hauteur de 76 865.22 €,
- au compte 002 (Solde d'exécution reporté) à hauteur de 58 292.21 €.

Après délibération, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal approuve les affectations proposées.

## **POINT N° 8**

### **Vote des quatre taxes locales**

Présentation de l'état de notification des taux d'imposition transmis par les services fiscaux faisant apparaître le produit attendu pour 2010 sur la base des taux appliqués en 2009.

Conformément à l'avis des commissions réunies émis le 12 avril 2010, Monsieur le Maire propose d'augmenter de manière proportionnelle les quatre taxes locales à hauteur de 1.5 %.

FISCALITE DIRECTE LOCALE	BASES PREVISIONNELLES 2010	TAUX 2009	PRODUIT ATTENDU BASE 2009	TAUX 2010	PRODUIT ATTENDU BASE 2010
TAXE D'HABITATION	883 400	8.20 %	72 439	8.31 %	73 411
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	733 300	10.07 %	73 843	10.21 %	74 870
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	94 300	41.30 %	38 946	41.87 %	39 483
SOUS-TOTAL			185 228		
TAXE PROFESSIONNELLE COMPENSATION-RELAIS	631 500 (BASE THEORIQUE)	15.88 %	100 282	16.10 %	101 671
TOTAUX	2 342 500		285 510		289 435

Après délibération, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal approuve l'augmentation proposée et vote les nouveaux taux y afférents.

## **POINT N° 9**

### **Subvention aux associations**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée, la liste des associations retenues en vue de l'attribution d'une subvention communale en 2010.

Après délibération, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions communales aux associations figurant dans le tableau qui sera annexé au budget primitif 2010.

## **POINT N° 10**

### **Droits de place**

NATURE	TARIFS 2009	TARIFS 2010
STAND	4.50 €	4.50 €
CAMION	18.00 €	18.00 €
ELECTRICITE	4.50 €	4.65 €
EAU	4.10 €	4.25 €

Après délibération, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal :

- décide de répercuter la seule hausse des prix de l'énergie (eau et électricité), avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2010,
- et de fixer la nouvelle période de convention annuelle du 1<sup>er</sup> mai de l'année en cours au 30 avril de l'année suivante.

**POINT N° 11****Location de la salle communale – Modalités et tarif 2010**

Monsieur le Maire présente les modalités et tarifs appliqués à ce jour, pour mémoire.

TARIF AU 01.01.2008		
<b>POUR LES PARTICULIERS</b>		
DUREE	RESIDANT DANS LA COMMUNE	RESIDANT HORS COMMUNE
½ JOURNEE	53 €	106 €
JOURNEE	96 €	192 €
<b>POUR LES PROFESSIONNELS</b>		
1 <sup>er</sup> JOUR		192 €
DU 2 <sup>e</sup> AU 3 <sup>e</sup> JOUR		127 €
DU 4 <sup>e</sup> AU 6 <sup>e</sup> JOUR		64 €
DU 7 <sup>e</sup> AU 9 <sup>e</sup> JOUR		37 €
A PARTIR DU 10 <sup>e</sup> JOUR		27 €
<b>SUPPLEMENT CHAUFFAGE</b>		
FORFAIT		17 €

- Après délibération, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal décide de réactualiser la grille tarifaire comme suit avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2010 :

TARIF AU 01.05.2010		
<b>POUR LES PARTICULIERS</b>		
DUREE	RESIDANT DANS LA COMMUNE	RESIDANT HORS COMMUNE
½ JOURNEE	55 €	150 €
JOURNEE	100 €	250 €
<b>POUR LES PROFESSIONNELS</b>		
1 <sup>er</sup> JOUR		250 €
DU 2 <sup>e</sup> AU 3 <sup>e</sup> JOUR		165 €
DU 4 <sup>e</sup> AU 6 <sup>e</sup> JOUR		83 €
DU 7 <sup>e</sup> AU 9 <sup>e</sup> JOUR		48 €
A PARTIR DU 10 <sup>e</sup> JOUR		35 €
<b>SUPPLEMENT CHAUFFAGE</b>		
FORFAIT		19 €

**POINT N° 12****Vote du budget primitif 2010 – M14**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,  
Après avoir entendu les explications du Maire,  
Vu l'avis des commissions réunies du 12 avril 2010,  
Après en avoir délibéré,  
Approuve, à **l'UNANIMITE**, le budget primitif 2010 voté par nature et par chapitre, arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	841 038.77
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	646 162.62
TOTAL DEPENSES	1 487 201.39
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	841 038.77
RECETTES D'INVESTISSEMENT	646 162.62
TOTAL RECETTES	1 487 201.39

### **POINT N° 13**

#### **Fixation du prix de l'eau pour 2010**

Monsieur le Maire propose de répercuter la hausse de 3 % au m<sup>3</sup> appliquée par le Syndicat. Le prix de l'eau passerait alors de 1.89 € HT à 1.95 € HT.

Après délibération, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal décide de répercuter la hausse appliquée par le fournisseur et fixe le prix de l'eau pour 2010 à 1.95 € HT le m<sup>3</sup>.

### **POINT N° 14**

#### **Location compteurs – Tarifs 2010-04-21**

A la suite des changements de compteurs réalisés pour le passage à la télégestion, Monsieur le Maire propose de réajuster les catégories tarifaires comme suit :

NATURE DU COMPTEUR	PRIX MENSUEL DE LOCATION
5 m3	1.00 € HT
7 m3	1.50 € HT
10 m3	2.00 € HT
Autres	3.50 € HT

Après délibération, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal approuve la mise à jour proposée.

### **POINT N° 12**

#### **Vote du budget primitif 2010 – M49**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,  
Après avoir entendu les explications du Maire,  
Vu l'avis des commissions réunies du 12 avril 2010,  
Après en avoir délibéré,  
Approuve, à **l'UNANIMITE**, le budget primitif 2010 du « service eau » voté par nature et par chapitre, arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	214 492.21
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	111 868.72
TOTAL DEPENSES	326 360.93
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	214 492.21
RECETTES D'INVESTISSEMENT	111 868.72
TOTAL RECETTES	326 360.93

### **DIVERS**

- Date du prochain Conseil Municipal : 4 mai 2010 à 20h.
- Réunion de la Commission d'Appel d'Offres : 26 avril 2010 à 18h30.
- Réunion de la Commission Communication, Culture et Fleurissement étendue aux associations : 26 avril 2010 à 20h.

Plus personne ne demande la parole, Monsieur le Maire lève la séance.